

*Questions orales*

Il faudrait quand même rappeler aux honorables députés que dans plusieurs cas, si on examine la question de la loi sur les douanes et la loi sur la taxe d'accise, il y a plus de 70 millions de visiteurs au Canada par année, et évidemment, lorsqu'il s'agit de faire des saisies, s'il fallait aller chercher un mandat de perquisition, il est fort possible que la preuve dans plusieurs cas disparaîtrait. J'espère que l'honorable député ne met pas en doute le principe même d'une ordonnance de main-forte, mais qu'il considère plutôt les modalités d'application et de demande de ces ordonnances.

[Traduction]

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Je comprends qu'il soit difficile d'appliquer la loi, comme vient de le signaler le solliciteur général, mais j'espère qu'il n'hésitera pas entre ces difficultés, les droits de la personne et le principe absolu de la protection des droits de l'individu, principe reconnu depuis longtemps dans nos lois. Étant donné le nombre de juges que compte notre pays et les nombreuses occasions de présenter de telles demandes, le solliciteur général ne sera pas surpris de m'entendre lui demander s'il serait prêt à examiner l'ensemble des dispositions législatives ayant trait à cette demande de vastes pouvoirs de sorte que tout corps policier, même la Gendarmerie royale du Canada, ne serait pas en mesure d'agir d'une façon arbitraire en pareil cas.

Une fois l'examen terminé, le ministre voudrait-il faire une déclaration à la Chambre à l'appel des motions pour exposer les résultats de ses investigations?

[Français]

**M. Fox:** Monsieur le président, je pense bien qu'en ce qui regarde la loi sur les douanes et la loi sur la taxe d'accise, que je n'ai pas d'autorité pour faire la revue de ces lois, non plus que sur la loi sur les aliments et drogues et la loi sur les stupéfiants. Il me fera évidemment plaisir d'étudier de près la pratique de la Gendarmerie royale du Canada.

Je voudrais attirer également l'attention de l'honorable député sur le fait que dans plusieurs cas, lorsque la Gendarmerie royale du Canada a des activités dans des régions éloignées du Canada, il est nécessaire qu'elle puisse, en certaines circonstances, se prévaloir du genre d'instrument décrit comme étant une ordonnance de main-forte.

\* \* \*

[Traduction]

### LES TRANSPORTS

#### LE PROJET D'ENQUÊTE SUR LE TRANSPORT MARITIME LE LONG DE LA CÔTE DU PACIFIQUE

**M. Hugh A. Anderson (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Étant donné la récente désorganisation du transport maritime dans les circonscriptions fédérales de Comox-Alberni, Coast-Chilicotin et Skeena, le ministre peut-il dire à la Chambre quand aura lieu l'enquête qu'il a annoncée sur le transport maritime sur la côte du Pacifique?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne puis pour le moment donner aucune précision sur cette enquête, car certaines discussions qui se poursuivent actuellement entre la Colombie-Britannique et nous-mêmes pourraient avoir une certaine répercussion là-dessus. J'espère

[M. Fox.]

qu'elles se termineront sous peu et que nous pourrions alors passer à l'étape suivante.

\* \* \*

### LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

#### PROPOSITION D'INTERDICTION DE LA HAUSSE DU PRIX DU PAIN AVANT LE RÉGLEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS DE MEUNERIE—LES EFFORTS GOUVERNEMENTAUX EN VUE DU RÉGLEMENT DE LA GRÈVE

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne la grève des meuniers à Montréal. Le ministre sait-il que la Commission de lutte contre l'inflation, avec l'appui du gouvernement, a décidé de réduire les salaires des employés des meuneries, mais sans faire la même chose pour le prix du pain dans la ville de Montréal, ce qui permet aux entreprises d'accumuler des bénéfices supplémentaires de quelque \$400,000? Le ministre est-il disposé à intervenir dans cette situation où le salaire des travailleurs est réduit, mais non pas le prix du pain?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, la réduction salariale ordonnée par la CLI vise à prévenir toute hausse du prix du pain et des autres produits à base de farine, non seulement dans la région de Montréal mais dans d'autres régions du Canada. En ce qui concerne la marge bénéficiaire des meuneries et sa croissance, je devrai interroger la Commission. Je dirai cependant que cette marge est soumise aux règles du programme anti-inflation, au même titre que celle des autres sociétés.

**M. Nystrom:** Le ministre a déclaré tout récemment que la grève ressortissait à la compétence du Québec. Admettrait-il qu'il s'est trompé puisque la grève est dirigée en fait contre la Commission de lutte contre l'inflation. Quelles mesures le ministre recommande-t-il au cabinet pour régler la situation qui existe à Montréal?

**M. Macdonald (Rosedale):** Je veux bien admettre que j'ai eu tort, mais non pas parce qu'il s'agissait d'une grève dirigée contre la Commission. Les meuneries sont régies par la loi sur la Commission canadienne du blé, et c'est de ce point de vue qu'elles relèvent de la compétence fédérale et non pas provinciale. Je suis heureux de pouvoir apporter cette rectification.

A mon sens, c'est dans l'intérêt du consommateur et plus généralement du Canadien que nous cherchons à limiter de nouvelles hausses de prix dans le secteur des aliments. Des conditions similaires ont déjà été acceptées par des syndicats de l'Alberta et de l'Ontario, et je ne vois pas pourquoi ce qui a été jugé raisonnable dans ces provinces ne pourrait pas l'être au Québec. Le Parlement a voté une loi pour modérer les hausses de coûts dans ce secteur comme dans les autres, et j'estime que la section syndicale en question doit se plier à cette loi.